



Fourniture, livraison, pose de mobilier de bureau et fourniture de matériels ergonomiques

Lot 2 – Bureaux, armoires, caissons

Avenant n°2 au marché n°F21003

Version de septembre 2022

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES FINANCES, ACHATS ET ASSURANCES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 26 61 27 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 CHAMBERY cedex,

Représentée par Monsieur Jean-Marc LEOUTRE vice-président chargé des Finances et des Moyens des Services,

d'une part,

ET

L'entreprise LYON BUREAU située au 16, avenue Maréchal de Saxe 69006 LYON, titulaire du marché n° F21003 « **Fourniture, livraison et pose de mobilier, lot 2 – bureaux, armoires, caissons** », représentée par M.SOL Philippe, Président,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – RAPPEL DE L'ACCORD-CADRE INITIAL ET DE L'AVENANT N°1

Le présent accord-cadre à bons de commande concerne la fourniture, livraison et pose de mobilier de bureau et matériels ergonomiques, lot 2 relatif à la fourniture de bureaux, armoires et caissons.

Il a été conclu sans minimum ni maximum, et a débuté le 26 février 2021 pour une période initiale de deux ans. Il est reconductible pour une période d'un an.

Au regard de la situation inédite et face à des hausses considérables des prix des principales matières premières constituant les mobiliers faisant l'objet du présent accord-cadre (bois, acier), les prix unitaires du BPU, au regard des justificatifs fournis, ont été révisés à hauteur de +13,4% pour une période de 3 mois renouvelable une fois 3 mois dans le cadre d'un avenant n°1. Le surcoût sur 6 mois avait été estimé à 2 650 €HT.

Cette période expirant le 7 octobre 2022, mais la situation économique étant toujours particulièrement complexe et les tensions sur certaines matières étant toujours d'actualité, Lyon Bureau a de nouveau demandé une augmentation exceptionnelle des prix du bordereau.

ARTICLE 2 – CONTEXTE ET OBJET DE L'AVENANT N°2

Il convient de revoir les prix du BPU de façon à maintenir les possibilités d'approvisionnement à compter du 08/10/2022 jusqu'à la date anniversaire de l'accord-cadre, à savoir au 26/02/2023.

A titre d'information, sur ce lot, les prix des produits proposés par les fabricants au distributeur titulaire de notre accord-cadre ont subi une hausse de 25% en 1 an, une nouvelle hausse (comprise entre 7 et 19% selon les articles) ayant été appliquée en juillet 2022.

Au regard des éléments communiqués préalablement, les prix du BPU ont été revus ligne par ligne de façon à limiter au maximum les hausses. La hausse applicable est en moyenne de 3% pour les bureaux et de 15 % pour les armoires.

Le nouveau BPU est joint au présent avenant.

Pour Grand Chambéry, le volume de commandes est estimé sur les 5 prochains mois à :

Montant estimé en appliquant l'indice de révision initial = 27 820 € HT

Montant estimé avec cette hausse exceptionnelle = 30 700 € HT

Soit un surcoût estimé à 2 880 € HT.

Ce surcoût ne représente pas un montant ferme, le surcoût réel ne pourra être apprécié qu'au terme des 5 mois sur la base du volume réellement commandé. Le surcoût sera pris en charge par Grand Chambéry au titre de l'imprévision.

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES

Le présent avenant n'engage que Grand Chambéry et non l'ensemble du groupement de commande. Les clauses de l'accord-cadre initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Le présent avenant entrera en vigueur à sa date de notification. La hausse validée par le présent avenant sera applicable à compter de cette date.

Fait à Chambéry le

Pour la société LYON BUREAU

Pour Grand Chambéry
Le Vice-Président,
Jean-Marc LEOUTRE